

Cinq nouveaux collectifs agricoles rejoignent la dynamique GIEE en Haute-Garonne

Ils partagent leurs idées, testent des solutions ensemble et se forment entre collègues, les cinq nouveaux GIEE vont relever les défis de la transition agroécologique en Haute-Garonne.

Alors que sept Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) sont déjà actifs sur le territoire, trois nouveaux groupes ont émergé pour répondre à l'appel à projet 2025 financé par la DRAAF Occitanie et deux groupes ont décidé de poursuivre leur engagement pour être reconnus par l'Etat. Le Lauragais, territoire particulièrement fertile pour la création de GIEE, compte trois nouveaux collectifs :

- **CLIMORGANIQUE DU LAURAGAIS** : suite à 6 ans de travaux et d'échanges autour de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires au sein du Groupe 30 000 du Lauragais, les agriculteurs souhaitent poursuivre leur collaboration. Ils visent à améliorer leurs pratiques et leur revenu, avec une meilleure gestion des amendements organiques et des cultures de diversification, afin de lutter contre l'érosion des sols et améliorer la production.
Contact : charlotte.tessarotto@haute-garonne.chambagri.fr

- **ÉLEVEURS EN LAURAGAIS**, pratiques partagées et outils de protection face à la prédation lupine : depuis un an, les éleveurs du Lauragais font face à la prédation lupine et souhaitent travailler ensemble sur des mesures de protection adaptées pour pérenniser leurs élevages.
Contact : charlotte.tessarotto@haute-garonne.chambagri.fr

- **RÉSILIENCE DES SYSTÈMES GRANDES CULTURES** : face aux difficultés rencontrées par des exploitations dans la zone intermédiaire du Lauragais, un groupe d'agriculteurs s'est constitué pour travailler sur leurs coûts de production et déterminer leurs seuils de rentabilité, afin d'optimiser le potentiel de leur exploitation en adaptant leur stratégie de commercialisation.
Contact : loic.salabert@haute-garonne.chambagri.fr

Deux collectifs déjà existants ont demandé leur reconnaissance afin de poursuivre leurs activités durant les trois prochaines années :

- **PRAIRIE ÉQUINE** : après une première année d'émergence en 2024-2025, le

collectif d'éleveurs équins souhaite poursuivre leurs actions autour de la préservation de la santé des équidés, la réduction des intrants, la durabilité des systèmes fourragers, en partageant leurs savoirs au sein de la filière pour renforcer la résilience de leur exploitation face au changement climatique.
Contact : valentine.gaujard@haute-garonne.chambagri.fr



Réunion du Groupe Cap viande sur l'implantation de prairies Capflor.

- **CAP VIANDE D'HERBE** : suite à une phase d'émergence en 2023-2024 qui a permis aux éleveurs d'atteindre l'autonomie fourragère et protéique, l'objectif est de travailler sur le système fourrager en pâturage afin de pouvoir sortir les animaux sans transition alimentaire, 100% à l'herbe, dès le printemps.
Contact : antoine.cazcarra@haute-garonne.chambagri.fr

Ces thématiques vous intéressent, vous souhaitez avoir plus d'informations et seriez intéressé pour rejoindre l'un de ces collectifs, ou en créer un nouveau ? N'hésitez pas à contacter l'animateur du collectif ou votre conseiller d'entreprise !



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Léon Jannet

Formations

> INITIATION À L'UTILISATION DE LA TRONÇONNEUSE EN SÉCURITÉ

Le 12 juin 2025
à Saint-Gaudens
Contact : Daniel Mansas
Tél : 06 89 81 04 81

> ANTICIPER SA RETRAITE ET SA CESSATION D'ACTIVITÉ

Le 26 juin 2025
à Muret
Contact : Aurélie MOREIRA
Tél : 07 88 33 96 77

Vous avez une question sur la formation ?

Contactez la Chambre d'agriculture :

Tél : 06 07 12 62 58 ou

Mail : formation@haute-garonne.chambagri.fr

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION ?

En tant qu'agriculteur/trice, statuts « aide familial », conjoints collaborateurs et cotisants de solidarité (sous condition de revenus), porteurs de projet : vous bénéficiez via vos cotisations MSA, d'un fonds de formation VIVEA de **3 000€/an** (valable du 1er janvier au 31 décembre). Utilisez ce fonds sinon il sera perdu !

Si vous êtes **salié/e agricole**, vous bénéficiez d'un fonds de formation OCAPIAT qui propose une prise en charge des formations à hauteur de 50% (les 50% restants sont à la charge de l'employeur). Profitez-en !

BON A SAVOIR...

POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :

Tél : 05 61 10 42 60

POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :

Tél : 06 45 34 10 50

PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :

Tous les jours de 9h à 12h

Tél : 05 61 40 43 00